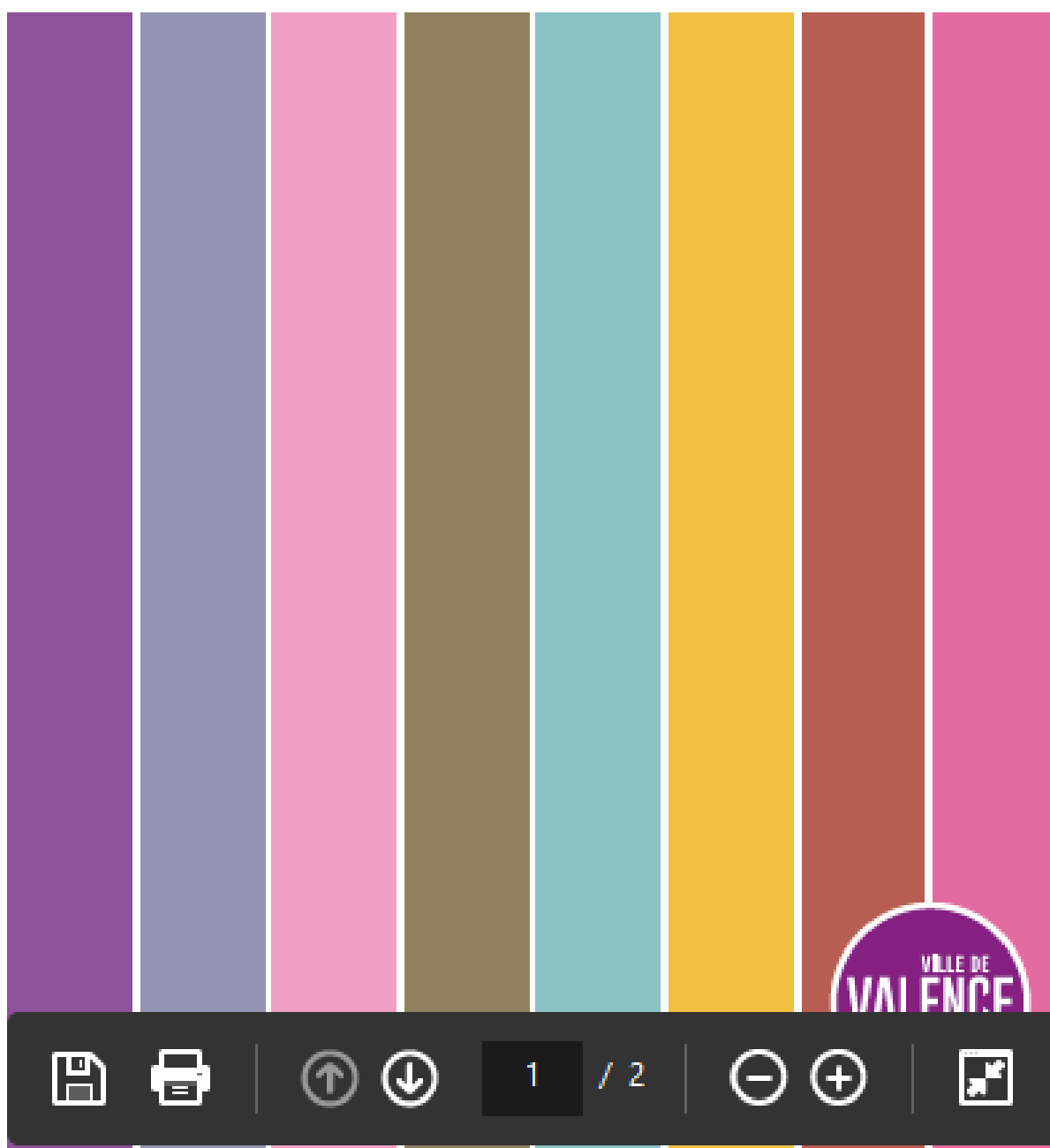


COMPTE

ADMINISTRATIF 2019

DE LA VILLE DE VALENCE

JULIET 2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019.....	3
1.1 La section de fonctionnement.....	4
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement.....	4
1.1.2 Les recettes de fonctionnement.....	10
1.2 La section d'investissement.....	16
1.2.1 Les dépenses d'investissement.....	17
1.2.2 Les recettes d'investissements.....	19
2 PRESENTATION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE DU BUDGET GENERAL	21
2.1 Bilan de l'année écoulée.....	21
2.2 La structure de la dette	21
2.2.1 Evolution du risque de taux.....	22
2.2.2 Répartition par prêteur.....	22
2.2.3 Les emprunts de trésorerie	23
2.3 La classification du risque.....	23
3 LES BUDGETS ANNEXES.....	24
3.1 Le Budget annexe Latour Maubourg.....	24
3.2 Le Budget annexe des Parkings	26

INTRODUCTION

Le compte administratif rend compte de l'exécution budgétaire de l'année écoulée et détermine le résultat d'exécution pour la section de fonctionnement et d'investissement.

D'une manière générale, le résultat du Compte administratif 2019 est excédentaire en Fonctionnement et déficitaire en Investissement.

Conformément aux engagements du plan de mandat, l'exécution budgétaire a été guidée par le souci de la transparence des finances municipales – ce dont le présent rapport rend compte.

La première partie de ce rapport présente et analyse globalement l'exécution budgétaire. La seconde partie traite de l'état de la dette et de la trésorerie. La troisième partie est consacrée aux budgets annexes.

1 LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

Les réalisations de l'exercice 2019 pour le budget principal se présentent de la manière suivante (opérations réelles et d'ordres) :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	80 527 454,11 €	85 492 291,87 €
INVESTISSEMENT	42 679 103,17 €	42 479 098,92 €

En €	Résultat de clôture de l'exercice précédent (1)	Part affecté à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture (4=1+2+3)	Soldes des restes à réaliser Recettes-dépenses (5)	Résultat cumulé avec les reports (6 = 4+5)
Investissement	-1 835 719,95		-200 004,25	-2 035 724,20	-4 212 719,46	-6 248 443,66
Fonctionnement	11 502 033,16	-2 773 834,65	4 964 837,76	13 693 036,27	0,00	13 693 036,27
TOTAL	9 637 896,43	-2 773 834,65	4 764 833,51	11 657 312,07	-4 212 719,46	7 444 592,61

Le résultat de clôture 2019 (colonne 4 du tableau) reprend le résultat antérieur de 2018.

Le résultat global cumulé 2019 (colonne 6 du tableau) prend en compte les restes à réaliser. Ces résultats sont conformes avec ceux du compte de gestion transmis par le Comptable des Finances Publiques à la collectivité.

La délibération d'affectation du résultat, qui est adoptée lors du Budget Supplémentaire 2020, détermine la part de l'autofinancement destinée à la couverture du déficit et des opérations d'équipement.

Les paragraphes relatifs aux sections de fonctionnement et d'investissement présentent l'exécution du budget et les éléments constitutifs du résultat de chaque section. L'analyse du compte administratif porte uniquement sur les opérations réelles.

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
011 Charges à caractère général	16 053 983,25 €	15 518 459,97 €	15 305 117,88 €	- 213 342,09 €	-2,36%
012 Charges de personnel	35 358 037,30 €	35 364 066,58 €	34 706 841,15 €	- 657 225,43 €	-0,93%
014 Atténuation de produits	5 187 222,00 €	5 888 571,59 €	4 171 962,40 €	- 1 716 609,19 €	-10,32%
65 Autres charges de gestion courante	9 787 035,76 €	9 830 677,89 €	9 820 835,43 €	- 9 842,46 €	0,17%
66 Charges financières	4 919 476,50 €	920 103,60 €	1 110 758,70 €	190 655,10 €	-52,48%
67 Charges exceptionnelles	662 179,23 €	1 040 795,63 €	170 898,02 €	- 869 897,61 €	-49,20%
TOTAL	71 967 934,04 €	68 562 675,26 €	65 286 413,58 €	- 3 276 261,68 €	-4,76%

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de -4,78% en 2019 par rapport à 2018.

La contractualisation

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les collectivités locales devront réaliser 13 milliards d'euros d'économie. Les dépenses de fonctionnement des collectivités doivent progresser de + 1,2 % maximum par an sur la période.

Aussi, la Ville a signé un contrat avec l'Etat afin de spécifier les engagements pris sur la période 2018-2022.

Le contrat définit le montant plafond de dépenses de fonctionnement pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Rappel de la base 2017 : 66 425 483 €

Dépenses réelles de fonctionnement	2018	2019	2020
Objectif	67 222 589,00 €	68 029 260,00 €	68 845 611,00 €
Résultat	63 090 763,34 €	61 571 278,93 €	

La ville de Valence respecte cet engagement pour 2019. En raison de la crise sanitaire liée au Covid19, l'obligation du respect de cet engagement est levée pour 2020. Cette crise rajoutera des charges en 2020. Pour autant, la Ville aurait tout de même tenu ses objectifs compte tenu des efforts constants réalisés ces dernières années.

Les dépenses prises en compte relèvent des chapitres 011, 012, 65, 66 et 67 auxquelles il convient de défalquer les recettes perçues au chapitre 013 – Atténuation de charges.

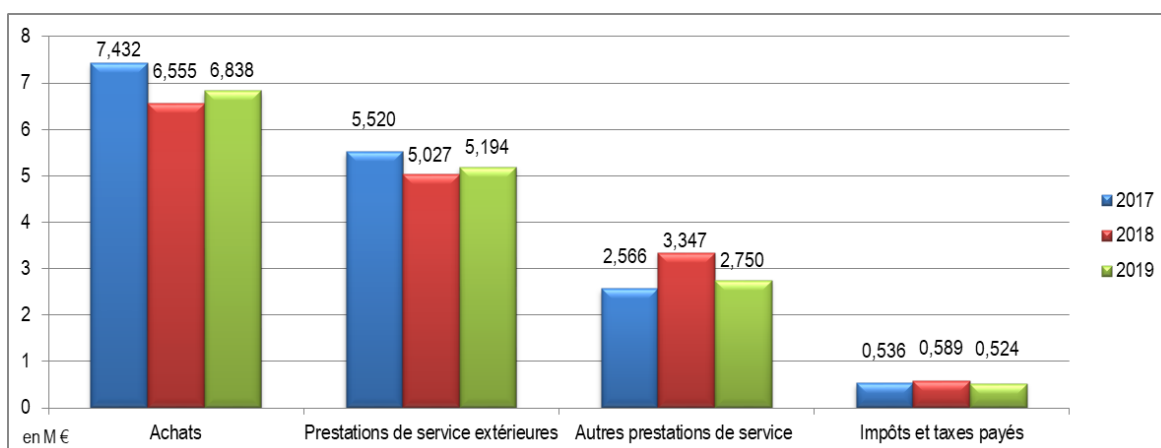
	En €	2019
011	Charges à caractère général	15 305 117,88
012	Charges de personnel	34 706 841,15
65	Autres charges de gestion courante	9 820 835,43
66	Charges financières	1 110 758,70
67	Charges exceptionnelles	170 898,02
	TOTAL Dépenses	61 114 451,18
	Augmentation de l'attribution de compensation versée à l'Agglo entre 2018 et 2019	+741 392,00
	TOTAL Dépenses	61 855 843,18
013	Atténuation de charges (recette)	-284 564,25
	TOTAL Dépenses Contractualisation	61 571 278,93

► Chapitre 011 : les charges à caractère général (15,305 M€)

Les charges du chapitre 011 poursuivent leur baisse, une nouvelle fois, en 2019 : - 213 k€ soit - 1,37 %, entre 2018 et 2019. Celle-ci est globalement liée à deux facteurs :

- le basculement d'une charge de ce chapitre vers les charges de personnel : il s'agit du remboursement à l'Agglo de la part personnel de la mise à disposition d'une partie du service de l'éclairage public à la ville pour les missions de signalisation lumineuse tricolore, éclairage des stades et illuminations (-156 k€) ;
- les efforts menés dans la maîtrise des coûts, notamment sur les prestations d'entretien ménager qui enregistrent une baisse d'environ -120 k€ grâce aux tarifs des nouveaux marchés.

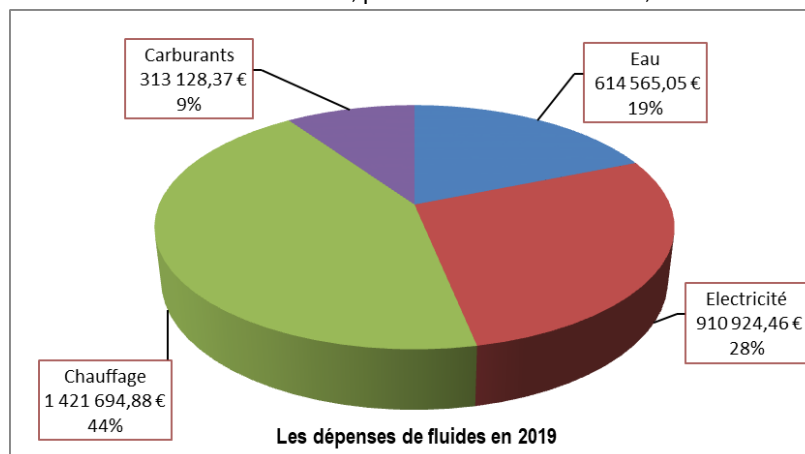
	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Achats	7 432 237,02 €	6 555 074,81 €	6 838 058,83 €	282 984,02 €	-4,08%
Prestations de service extérieures	5 519 610,73 €	5 027 229,18 €	5 193 586,14 €	166 356,96 €	-3,00%
Autres prestations de service	2 565 977,52 €	3 347 238,39 €	2 749 485,46 €	- 597 752,93 €	3,51%
Impôts et taxes payés	536 157,98 €	588 917,59 €	523 987,45 €	- 64 930,14 €	-1,14%
TOTAL	16 053 983,25 €	15 518 459,97 €	15 305 117,88 €	- 213 342,09 €	-2,36%



1 - L'évolution des achats (natures 60)

Sur 2019, l'augmentation de 283 k€ reflète deux tendances contraires :

- Une augmentation des fluides de +322 k€, pour un montant total de 3,260 M€, il s'agit pour l'essentiel d'un effet prix ;
- Une baisse des autres achats courants de -39 k€, pour un montant total de 3,578 M€.



Hormis les fluides, les principaux postes de cette rubrique sont :

- les achats de prestations de services qui sont ensuite refacturés. Il s'agit notamment des repas servis par les établissements scolaires et périscolaires. Ces dépenses sont imputées sur l'article comptable 6042 et s'élèvent à 2 069 749,71 € pour 2019.
- des fournitures de matériels et de petits équipements notamment pour les équipes sur le terrain,
- des fournitures scolaires,
- des vêtements de travail.

2 - Les prestations de services extérieurs (natures 61)

On retrouve notamment :

- Les prestations faisant intervenir des entreprises extérieures regroupent les actions suivantes, à titre d'exemple : nettoyage des marchés forains, entretien externalisé des espaces verts, interventions sur bâtiments (« petits travaux »), maintenance des bâtiments (dont sécurité incendie, surveillance...) L'épisode neigeux exceptionnel des jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2019 explique l'augmentation significative de ces postes de dépenses. Les prestations de mises en sécurité et d'élagage ont été effectuées à la fois par les agents du service espaces verts mais aussi par des entreprises pour un montant de 126 k€ en 2019,
- Les locations immobilières et mobilières : l'augmentation globale des prestations provient des frais du bâtiment du bâtiment « Brel » où les services sont regroupés depuis juin 2018. La valorisation que paie la Ville pour 2019 est de 153 820,64 €. En parallèle, cette vente a généré une recette de 4,972 M€.
- L'assurance multirisques,
- Les frais d'études et de recherche imputés à la section de fonctionnement : ce poste varie en fonction des années et des besoins d'externalisation en la matière,
- Les frais de formation du personnel diminuent : cela provient d'un basculement de ces charges dans le coût des services communs. A ce titre, ils sont payés dans l'attribution de compensation.

3 - Les autres prestations de services extérieurs (natures 62)

La diminution de ce poste de dépenses est la conséquence d'un basculement de dépenses du chapitre des charges à caractère général (011) vers le chapitre des charges de personnel (012) dans le cadre de refacturations payées à l'Agglomération.

On trouve notamment dans cette catégorie :

- La majorité des dépenses relatives aux fêtes culturelles, par exemple la sonorisation de la fête de la musique, de la fête de l'Épervière, des dépenses également liées au Festival sur le Champ et à la fête nationale.
- Les frais de nettoyage des locaux
- Les frais d'affranchissement,
- La permanence d'assistance sociale pour les agents, dans le cadre d'un accompagnement individualisé : sujets relatifs à la vie professionnelle, la santé, la vie familiale, le logement et la gestion budgétaire...

4 - Les impôts et taxes payés (natures 63)

L'année 2019 révèle un retour au niveau de taxes foncières payées en 2017 (environ 480 000 €) car le bâtiment Brel, affecté au service public, n'est plus assujéti.

► Chapitre 012 : les charges de personnel (34,707 M€)

Sur le plan budgétaire, l'année 2019 est marquée par le basculement des dépenses de charges de personnel relatives à la politique de stationnement sur le budget Parkings. Toutefois, à périmètre constant, les dépenses de personnel connaissent une baisse de -258 k€.

	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Budget Principal	35 358 k€	35 364 k€	34 707 k€		
Budget Parkings			399 k€		
TOTAL	35 358 k€	35 364 k€	35 106 k€	-258 k€	-0,36%

Cette diminution de la masse salariale est liée tout d'abord à une légère baisse des effectifs d'environ 10 équivalents temps plein sur l'année 2019 par rapport à 2018. Cette baisse a été rendue possible par :

- une stratégie de remplacement non systématique des départs à la retraite ou des contractuels,
- le développement des compétences et de la polyvalence des agents,
- l'accompagnement à la mobilité en interne, ou encore la création de passerelles entre collectivités.

Par ailleurs, l'adaptation permanente des services a ainsi permis de redéployer des économies liées notamment à :

- la réforme des rythmes scolaires en vigueur depuis septembre 2018 et impactant l'année 2019,
- la mise en place des nouveaux plannings d'ouverture du musée,
- la consolidation du département Réglementation Prévention et Sécurité, notamment la Police Municipale
- le renforcement des missions d'accueil et de l'état civil avec l'absorption de nouvelles missions précédemment assurées par l'Etat.

Entre 2018 et 2019, sur le budget général, les principales variations constatées, expliquant la baisse globale de 258 k€ sont les suivantes :

- la rémunération des agents titulaires : + 36 K€,
- la rémunération des agents non titulaires : - 211 K€.
- la refacturation des agents mis à disposition : + 269 K€,
- la participation au Fonds de contribution du Supplément Familial de Traitement revient à un montant classique ; l'année 2018 avait été marquée par d'importants rappels des années antérieures : - 247 K€.

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et représentent 53,16 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2019.

Leur proportion par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est à pondérer des dépenses de personnel prises en charge par le budget principal de la Ville pour le compte de budgets annexes et de la Communauté d'Agglomération. Ces dépenses font l'objet d'un remboursement. Il convient donc de retraiter les charges de personnel propres au fonctionnement des services de la Ville.

Le tableau, ci-dessous, décompose les modalités de calcul permettant ainsi de déterminer les charges de personnel relevant de l'activité propre au fonctionnement des services et des missions du budget principal de la Ville.

Evolution de la masse salariale nette

TOUS BUDGETS	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Charges de personnel	35 358 037 €	35 364 067 €	35 105 728 €	- 258 339,35 €	-0,36%
Charges de personnel /DRF*	49,13%	51,58%	53,16%		
Remboursement des charges de personnel	-510 990 €	-1 093 201 €	-1 048 585 €	44 616,00 €	43,25%
Charges de personnel nettes	34 847 047 €	34 270 866 €	34 057 143 €	- 213 723,35 €	-1,14%
Charges de personnel nettes/DRF*	48,42%	49,98%	51,48%		

*Dépenses réelles de fonctionnement

Le tableau ci-après détaille les participations perçues en atténuation des charges de personnel.

Objet de la recette	2019
Remboursement Indemnités journalières	284 564 €
Personnel mis à disposition de l'Agglo	650 780 €
Personnel mis à disposition du Groupement d'Entraide	47 548 €
Personnel mis à dispo du CCAS et Régie Eau	43 462 €
Personnel mis à disposition d'autres organismes	12 895 €
Autres recettes DRH	7 317 €
TOTAL	1 048 585 €

Pour rappel, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a souligné l'augmentation des dépenses de personnel entre 2012 et 2014, à périmètre constant : de 47,918 M€ à 50,274 M€. Grâce aux efforts de gestion mis en œuvre depuis le début du mandat, ce type de dépenses a pu, dès 2017, diminuer, comme le démontre le tableau suivant issu du rapport :

Tableau 25 : Evolution à périmètre constant des dépenses de personnel

en €	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charge de personnel nette des MAD	47 917 749	48 779 354	50 274 056	50 508 173	35 336 492	34 897 534
neutralisation transferts et mutualisations					14 853 000	15 094 000
Montants nets retraités	47 917 749	48 779 354	50 274 056	50 508 173	50 189 492	49 991 534
Evolution N/N-1		+ 1,80 %	+ 3,06 %	+ 0,47 %	- 0,63 %	- 0,39 %

Source : comptes de gestion, commune- documents de présentation des CA, retraitements CRC

► Chapitre 014 : Atténuation de produits (4,172 M €)

2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
5 187 222,00 €	5 888 571,59 €	4 171 962,40 €	-1 716 609,19 €	-10,32%

Ce chapitre est principalement constitué de l'attribution de compensation versée à l'Agglo. Elle est en nette diminution en 2019 car la Chambre régionale des comptes a demandé de comptabiliser en investissement une partie de cette charge.

Les deux autres dépenses de ce chapitre pour 2019 relèvent du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants (57 k€) et du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC, 36 k€).

➤ **Chapitre 65 : les subventions et les participations versées (9,821 M€)**

	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Subventions et participations	9 141 109,66 €	9 077 142,94 €	9 036 997,36 €	- 40 145,58 €	-0,57%
Indemnités aux élus	589 747,50 €	617 893,57 €	628 165,86 €	10 272,29 €	3,21%
Autres dép. de gestion courante	56 178,60 €	135 641,38 €	155 672,21 €	20 030,83 €	66,46%
TOTAL	9 787 035,76 €	9 830 677,89 €	9 820 835,43 €	- 9 842,46 €	0,17%

Au global, ce chapitre se stabilise entre 2018 et 2019.

Détail des subventions et participations :

	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
SDIS	3 239 458,00 €	3 239 458,00 €	3 239 458,00 €	- €	S.O
CCAS	2 000 000,00 €	1 950 000,00 €	1 850 000,00 €	- 100 000,00 €	-3,82%
Subv. aux associations	3 823 193,60 €	3 815 364,84 €	3 887 384,63 €	72 019,79 €	0,84%
Autres subv. et participations	78 458,06 €	72 320,10 €	60 154,73 €	- 12 165,37 €	-12,44%
TOTAL	9 141 109,66 €	9 077 142,94 €	9 036 997,36 €	- 40 145,58 €	-0,57%

Comme pour 2018, la subvention versée au CCAS s'accorde avec les besoins réels de la structure. Les actions proposées ne sont en aucun cas remises en cause ou revues à la baisse.

Les indemnités et frais de mission des élus

	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Indemnités des élus	482 712,41 €	507 050,82 €	503 342,16 €	- 3 708,66 €	2,11%
Cotisations de retraite et de Sécurité Sociale	104 535,79 €	108 637,04 €	122 220,87 €	13 583,83 €	8,13%
Frais de mission et de formation	2 499,30 €	2 205,71 €	2 602,83 €	397,12 €	2,05%
TOTAL	589 747,50 €	617 893,57 €	628 165,86 €	10 272,29 €	3,21%

Entre 2018 et 2019, les indemnités des élus baissent. A contrario, les cotisations de retraite et de sécurité sociale ont fortement augmenté, + 13 583,83 € soit +12,50 %.

De façon globale, la diminution des indemnités et frais de mission des élus et de -17,62% depuis 2013, soit -134 k€ en 2019 par rapport à 2013 (763 k€). Les indemnités perçues à proprement dites ont baissé de 23% dans la même période. Sur un mandat complet, la baisse représente près de 800 K€. Ces mêmes économies sont reconduites depuis le 23 mai 2020.

➤ **Chapitre 66 : les frais financiers (1,111 M€)**

Après une année exceptionnelle en 2017 du fait de l'indemnité de sortie du swap « snow ball », qui s'est portée à 3 871 k€, la collectivité avait retrouvé un montant classique de frais financiers en 2018, aux alentours de 1 M €.

Sur 2019, les frais financiers augmentent, de 920 k€ à 1 111 k€, en raison de la souscription de nouveaux emprunts à un taux moyen de 1,66%.

➤ Chapitre 67 : les charges exceptionnelles (0,171 M€)

Les charges exceptionnelles passent de 1,041 M€ en 2018 à 0,171 M€ en 2019. 2018 présentait un résultat exceptionnel en raison des indemnités versées lors du contentieux « Delaye » datant de 2010, 515 342,90 €, et des annulations sur exercices antérieurs.

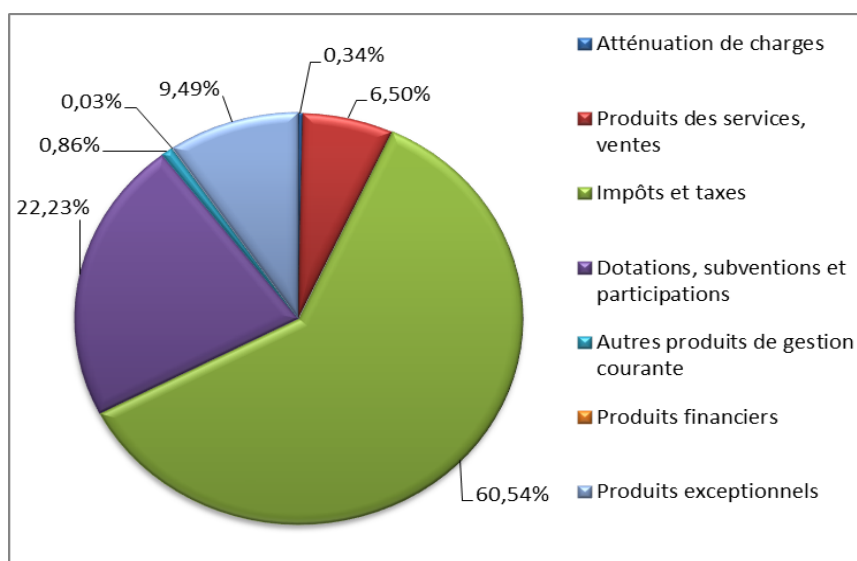
Sur 2019, le montant est composé principalement d'annulations sur exercice antérieur (0,113 M€).

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

D'une manière générale, l'exercice 2019 enregistre une hausse des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2018 de plus de 5 M€ soit + 6,54%.

	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
013 Atténuation de charges	355 228,61 €	284 689,92 €	284 564,25 €	- 125,67 €	-10,50%
70 Produits des services, ventes	7 054 867,74 €	7 508 097,77 €	5 382 749,71 €	- 2 125 348,06 €	-12,65%
73 Impôts et taxes	48 313 197,66 €	48 702 308,47 €	50 110 515,51 €	1 408 207,04 €	1,84%
74 Dotations, subventions et participations	17 241 101,11 €	17 970 394,77 €	18 398 798,99 €	428 404,22 €	3,30%
75 Autres produits de gestion courante	985 804,01 €	1 203 726,46 €	714 312,23 €	- 489 414,23 €	-14,88%
76 Produits financiers	27 697,00 €	8 689,91 €	22 085,59 €	13 395,68 €	-10,70%
77 Produits exceptionnels	2 966 602,50 €	569 028,72 €	7 858 702,59 €	7 289 673,87 €	62,76%
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €	1 444 246,92 €	-	- 1 444 246,92 €	S.O
TOTAL	76 944 498,63 €	77 691 182,94 €	82 771 728,87 €	5 080 545,93 €	3,72%

Répartition des recettes de fonctionnement sur 2019 :



► **Chapitre 70 : les produits des services, du domaine et ventes directes (5,383 M€)**

Les recettes de ce chapitre sont en diminution de -28,31 % par rapport à 2018.

Objet de la recette	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Redevances relatives au domaine public	1 444 783,29 €	1 704 604,65 €	671 670,02 €	- 1 032 934,63 €	-31,82%
Droits d'entrée et produits des services culturels	202 842,60 €	220 763,14 €	224 332,67 €	3 569,53 €	5,16%
Recettes des équipements sportifs	10 198,95 €	25 125,00 €	25 172,80 €	47,80 €	57,10%
Participation des usagers MPT	148 028,93 €	257 769,48 €	303 477,47 €	45 707,99 €	43,18%
Recettes des vaccinations et désinfections	180 169,30 €	197 206,18 €	175 414,82 €	- 21 791,36 €	-1,33%
Restauration scolaire et activités péri scolaires	1 437 236,47 €	1 560 118,96 €	1 632 504,50 €	72 385,54 €	6,58%
Remboursement de frais par d'autres redevables	3 370 588,26 €	3 311 375,85 €	2 214 906,85 €	- 1 096 469,00 €	-18,94%
Recettes abandons d'épaves	233 497,67 €	195 184,46 €	102 027,76 €	- 93 156,70 €	-33,90%
Autres	27 522,27 €	35 950,05 €	33 242,82 €	- 2 707,23 €	9,90%
TOTAL	7 054 867,74 €	7 508 097,77 €	5 382 749,71 €	- 2 125 348,06 €	-12,65%

Les principaux éléments expliquant la baisse de ces recettes sont :

- Les redevances d'occupation du domaine public qui diminuent en raison du transfert des recettes liées aux parkings payants sur le budget annexe Parkings,
- La baisse de 760 000 € de la neutralisation perçue par Valence Agglo, dans l'item « remboursement de frais par d'autres redevables » : 730 000 € qui ont basculé du fonctionnement à l'investissement suite à la prise en compte d'une attribution de compensation en investissement et 30 000 € de diminution progressive du mécanisme.

► **Chapitre 73 : les recettes d'impositions directes (50,111M€)**

Les taux d'imposition votés par la municipalité sont restés stables depuis 2014 (ils ont augmenté à Valence une fois de +8% en 2010, depuis 1994), en respect de l'engagement pris.

Sur 2019, on constate une augmentation de ce chapitre + 2,9%, par rapport à l'exercice 2018 qui s'explique par :

- D'une part, le maintien de la dynamique de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Celle-ci s'avère extrêmement sensible. La ville de Valence continue de bénéficier de l'attractivité de taux d'intérêt extrêmement bas, qui ont relancé le marché de l'immobilier. Il s'agit d'une tendance nationale qui est renforcée par l'attractivité de la ville... toutefois, cette tendance s'inverse sur 2020 du fait du durcissement des conditions d'emprunts et de la crise sanitaire ;
- D'autre part, l'actualisation automatique des bases d'habitation et foncières (+ 2,2% pour les locaux d'habitation et industriels), avec une variation physique importante pour la taxe d'habitation et moyenne pour la taxe foncière, entraînant une hausse des contributions directes, en raison d'un bon dynamisme du territoire.

Répartition du produit fiscal au sens strict :

Produits	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	17 610 265 €	17 132 814 €	17 190 325 €	17 298 940 €	17 791 562 €
Taxe Foncière Bâti	25 558 328 €	25 727 537 €	25 849 968 €	26 563 593 €	26 998 726 €
Taxe Foncière Non Bâti	160 194 €	161 232 €	164 317 €	190 272 €	200 775 €
Rôles supplémentaires (TH/TF)	100 988 €	52 768 €	289 376 €	150 970 €	169 480 €
Attribution de compensation	14 914 765€	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	58 344 540 €	43 074 351 €	43 493 986 €	44 203 775 €	45 160 543 €

Sources : Etat fiscal n°1288 et CA 2019

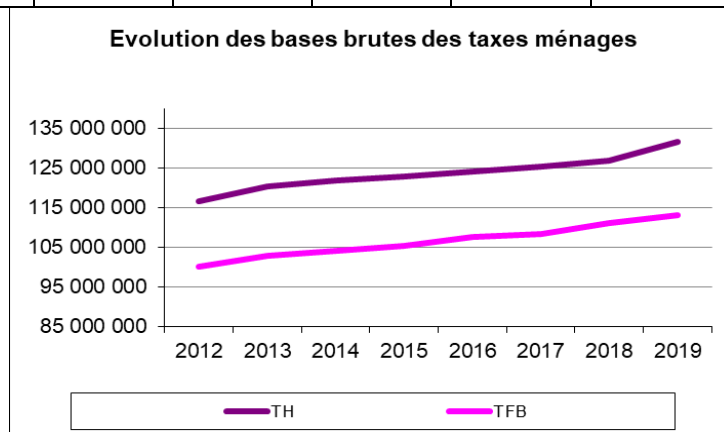
Pour rappel, les variations des bases des taxes dites ménages (taxe d'habitation et taxe foncière) s'expliquent essentiellement de deux façons :

- L'actualisation automatique calculée selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour les locaux d'habitation et industriels (+ 2,2 % en 2019) et selon les loyers déclarés pour les locaux commerciaux (- 1% en 2019)
- La variation physique : issue notamment des changements intervenus dans les locaux imposables (constructions, démolitions, réhabilitations, réévaluations, locaux vacants, etc...), ou dans leur affectation (résidence principale ou secondaire, etc...) et des exonérations, mais aussi, en ce qui concerne la taxe d'habitation, du niveau de revenu des contribuables, des modifications dans le nombre de personnes à charge et des décisions en matière d'abattements, de taxe d'habitation sur les logements vacants...

Sur ces quatre dernières années, les produits des contributions directes n'ont cessé de croître avec un taux inchangé, démontrant l'attractivité accrue de la ville de Valence. La belle dynamique provient essentiellement des bases de foncier économique du fait des implantations nombreuses que connaît la Ville. En outre, la disparition programmée de la taxe d'habitation devrait être compensée par une part de taxe foncière. L'impact de la réforme dépendra notamment de la résistance de la poursuite d'une croissance économique locale après la crise sanitaire.

La taxe d'habitation concerne les logements occupés au 1^{er} janvier de l'année (les entreprises ne sont pas assujetties à la taxe d'habitation), alors que la taxe foncière concerne l'ensemble des immeubles.

Bases brutes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	116 549 204	120 338 602	121 866 160	122 827 005	124 134 903	125 327 385	126 825 979	131 744 119
Taxe foncière	100 150 230	102 933 274	104 266 763	105 478 730	107 572 864	108 360 834	111 143 594	113 090 759

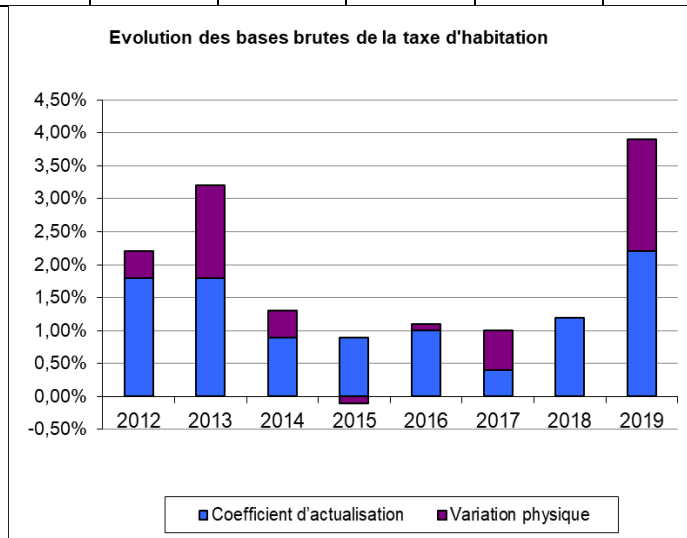


Les bases de la taxe d'habitation

La disparition de cette taxe dans les recettes des communes sera effective en 2021.

Les bases brutes de la taxe d'habitation connaissent une augmentation physique importante en 2019 (+1,7%). En parallèle, l'actualisation automatique suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé est également importante (+2,2 %).

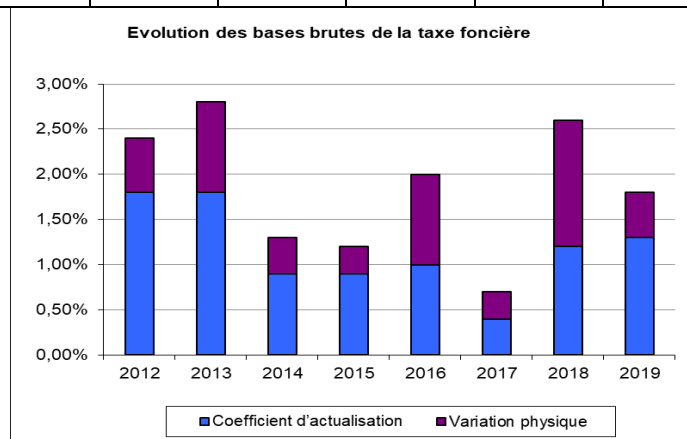
Taxe d'habitation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases brutes	116 549 204	120 338 602	121 866 160	122 827 005	124 134 903	125 327 385	126 825 979	131 744 119
Coefficient d'actualisation	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%
Variation physique	0,4%	1,4%	0,4%	-0,1%	0,1%	0,6%	0%	1,7%



Les bases de la taxe foncière

L'augmentation physique des bases brutes de la taxe foncière est moyenne en 2019 (+0,5%). Par ailleurs, l'actualisation moyenne pondérée des bases est conséquente (+1,3% entre les trois types de locaux : habitation, industriels et commerciaux).

Taxe Foncière	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bases brutes	100 150 230	102 933 274	104 266 763	105 478 730	107 572 864	108 360 834	111 143 594	113 090 759
Coefficient d'actualisation	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	1,3%
Variation physique	0,6%	1,0%	0,4%	0,3%	1,0%	0,3%	1,4%	0,5%



Les compensations fiscales

Les compensations à verser aux collectivités locales pour les exonérations relatives à la fiscalité locale connaissent les variations suivantes :

- D'une part, la compensation relative à la Taxe d'habitation augmente en 2019 (+ 108 K€). Pour rappel cette compensation ne fait pas partie des variables d'ajustement pour garantir le gel de l'enveloppe normée (essentiellement DGF), au niveau national.
- D'autre part, les autres compensations (ex-Taxe Professionnelle et Taxes Foncières) jouent depuis plusieurs années le rôle de variables d'ajustement. La dotation unique spécifique de compensation de l'ex-Taxe Professionnelle a ainsi été supprimée à compter de 2018. En parallèle, la compensation relative à la Taxe Foncière des logements HLM situés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPPV) n'est pas minorée et reste stable avec le maintien du périmètre existant.

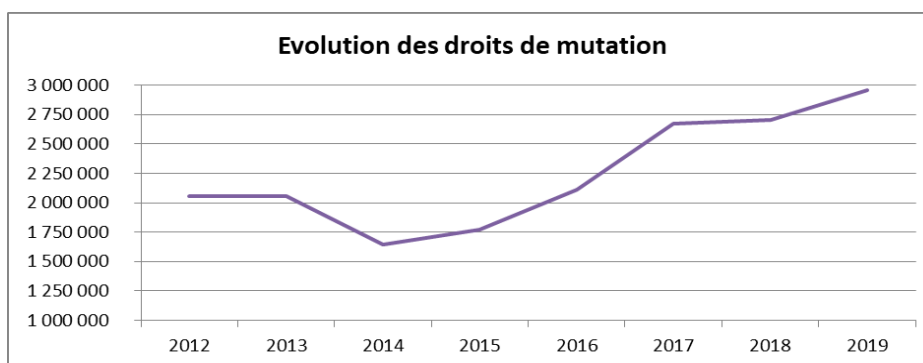
Evolution des compensations fiscales

Produits en €	2015	2016	2017	2018	2019
Compensations TH	2 201 645	1 808 199	2 392 452	2 480 074	2 587 785
Compensations TF	245 067	325 312	267 075	268 279	275 087
Compensations TP	260 355	220 801	68 719	0	0
TOTAL	2 707 067	2 354 312	2 728 246	2 748 353	2 862 872

La taxe additionnelle sur les droits de mutation

Le montant des droits de mutation augmente en 2019 après une stabilisation en 2018. C'est le niveau le plus élevé depuis 2010 ce qui reflète un fort dynamisme et une forte attractivité du marché immobilier sur le territoire de Valence. Cependant, comme indiqué en préambule, le contexte particulier sur 2020 a probablement inversé cette tendance.

Produits	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Droits de mutation, en €	2 052 315	2 056 596	1 647 043	1 770 727	2 108 249	2 673 892	2 706 758	2 956 018
Evolution N / N-1	0,81%	0,21%	-19,90%	7,50%	19,06%	26,83%	1,2%	9,2%



La taxe sur la consommation finale d'électricité

Les taxes locales d'électricité sont calculées à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA. Aussi, il s'agit d'une taxe qui varie selon les modes de consommations de fluides des ménages, qui tendent à baisser au fil des ans.

Sur 2019, les recettes liées à cette taxe s'élèvent à 1 097 002 €, un montant en baisse par rapport à 2018 (1 139 867 €) et 2017 (1 157 980 €).

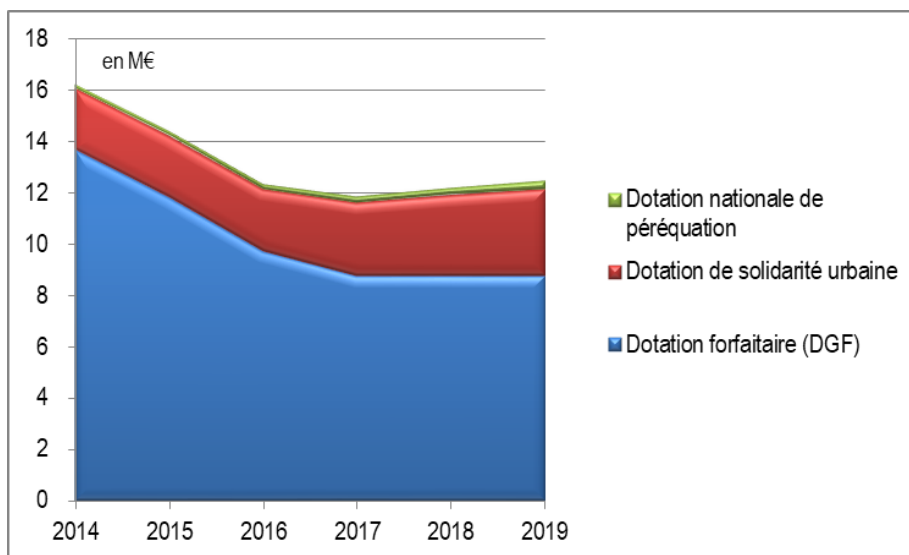
► Chapitre 74 : les dotations, les participations et les subventions (18,399M€)

Après des diminutions successives, ce chapitre est pour la deuxième année consécutive en augmentation, de +428 k€ soit +2,38% en 2019 par rapport à 2018.

Au total sur la période 2014-2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de Valence a diminué de -27 %. Elle croît légèrement depuis 2017 pour la commune de Valence, selon les nouvelles modalités instaurées, notamment en raison de la réforme de la Dotation de solidarité urbaine.

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire (DGF)	13 709 569	11 834 193	9 729 253	8 778 974	8 793 518	8 791 701
Dotation de solidarité urbaine	2 385 346	2 406 814	2 430 882	2 885 238	3 158 542	3 392 010
Dotation nationale de péréquation	122 284	146 741	176 089	211 307	253 568	304 282
TOTAL	16 217 199	14 387 748	12 336 224	11 875 519	12 205 628	12 487 993

Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2019 sont de 22,15 M€ et devraient s'approcher de 26,6M€ entre 2013 et 2020.



En dehors de ces 3 dotations, le chapitre 74 regroupe :

- Les compensations de l'Etat notamment au titre des exonérations de taxes, 2 887 846 €, + 115 k€ par rapport à 2018 ;
- Le FCTVA récupérable en fonctionnement, 85 585,32 €, qui augmente de 20 k€ par rapport à 2018 ;
- La dotation générale de décentralisation, 334 754 €, il s'agit du même montant que 2018 ;
- Des subventions versées :
 - Etat : actions éducatives du Musée, Point Relais Oxygène, Dispositifs Adultes Relais, Artistes en herbe...
 - Région : subvention animation du territoire : Rallye Monte Carlo, Journée de la truffe, Festival sur le Champ... ; participation pour l'utilisation des équipements sportifs...
 - Département : subvention Point Relais Oxygène, Vaccinations publiques, Planification familiale... ; participation pour l'utilisation des équipements sportifs...
 - Autres : la Caisse d'Allocations Familiales, du mécénat, la redevance du délégataire du chauffage urbain...

➤ Chapitre 75 : les produits de gestion courante (0,714 M€)

Ce chapitre contient principalement les loyers perçus par la commune.

La baisse des recettes de ce chapitre entre 2018 et 2019 s'explique par l'existence d'une recette exceptionnelle en 2018 : le résultat de clôture de la section fonctionnement du budget annexe Terrains Aménagés (clôturé au 31 décembre 2018), pour 448 412,68 €

➤ Chapitre 76 : les produits financiers (22 085,59 €)

Il s'agit principalement des revenus des parts de production de la Compagnie Nationale du Rhône.

➤ Chapitre 77 : les produits exceptionnels (7,859 M€)

Le « bond » enregistré par ce chapitre entre 2018 et 2019 trouve son origine dans la réussite du schéma immobilier mis en œuvre depuis le début du mandat.

En effet, les recettes enregistrées sur ce chapitre concernent principalement :

- Les cessions des immobilisations (terrains, matériels...) pour 7,416 M €. Par des opérations d'ordre budgétaires, les recettes des cessions des immobilisations sont transférées à la section d'investissement en complément de l'autofinancement. Sur 2019, ont notamment été cédés : la moitié du bâtiment Brel à l'Agglo pour 4,972 M€, le Stade Bonnardel pour 2,060 M€, l'école Montessori pour 238 k€... mais aussi des véhicules et du matériel de la collectivité, par la plateforme Agorastore, pour 143 k€.
- Des recettes exceptionnelles souvent liées aux indemnités reçues par les assurances.

1.2 La section d'investissement

En 2019, les dépenses d'équipement réalisées s'élèvent à **23,245 M€**. Ce chiffre ne tient pas compte du remboursement du capital de la dette qui est de 12 215 211,31 €.

Dépenses d'équipement hors dette		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
20	Immobilisations incorporelles	282 180,44 €	527 004,57 €	802 389,80 €	275 385,23 €	68,63%
204	Subventions d'équipement versées	362 750,76 €	738 295,03 €	2 556 177,51 €	1 817 882,48 €	165,46%
21	Immobilisations corporelles	13 534 837,89 €	13 019 792,51 €	15 321 086,78 €	2 301 294,27 €	6,39%
23	Travaux en cours	1 865 626,39 €	4 813 691,62 €	2 136 716,04 €	-2 676 975,58 €	7,02%
27	Autres immobilisations financières			1 603,00 €	1 603,00 €	S.O
45	Travaux pour compte de tiers	1 421 438,00 €	5 219 209,43 €	2 427 362,77 €	-2 791 846,66 €	30,68%
	TOTAL	17 466 833,48 €	24 317 993,16 €	23 245 335,90 €	-1 072 657,26 €	15,36%

1.2.1 Les dépenses d'investissement

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de **64%** pour les crédits votés en 2019.

Les reports 2019 sur 2020, c'est-à-dire des dépenses engagées mais non payées, s'élèvent à 6,187M€. Ajoutés au 23,245 M€ réalisés, cela porte l'investissement 2019 à 29,432 M€, soit 81,06% du budget voté.

Les réalisations des priorités du Plan de mandat

Le tableau ci-dessous récapitule les réalisations par thématique du Plan de mandat.

	CA 2019
Education	1 672 460,30 €
Transparence	3 347 873,31 €
Sécurité	2 248 212,35 €
Urbanisme	2 726 035,65 €
Environnement – Ecologie urbaine	1 176 335,11 €
Voirie – Stationnement	3 348 753,91 €
Logements	3 249 949,52 €
Proximité – Solidarités	624 134,79 €
Sport et Culture	4 851 580,96 €

L'éducation (1,672 M€)

Les principaux paiements ont porté sur :

- Le remplacement des menuiseries extérieures et la rénovation de l'éclairage à l'école Rigaud,
- Des travaux de rénovation de l'école Buisson,
- La mise en accessibilité de l'école maternelle Archimbaud,
- Le remplacement des stores de l'école Valles,
- La pose de sols souples à l'école Brossolette,
- La création d'une salle de classe à l'école Laprat,
- La réfection de la cour d'école Ninon Vallin, de l'école Laprat, de Léo Lagrange,
- Le déploiement de réseaux dans le cadre des Ecoles Numériques
- Des poses d'interphones dans le cadre de Vigipirate

La transparence (3,348 M€) :

Le montant mandaté reprend principalement une nouvelle dépense : l'attribution de compensation versée en investissement à l'Agglo à la place du fonctionnement (2,122 M€).

Cet item comprend également la fin des paiements pour l'opération de relocalisation des services dans l'espace Jacques Brel et des travaux dans les locaux des agents municipaux.

La sécurité (2,248 M€)

L'année 2019 est marquée par l'opération de relocalisation de la police municipale sur les boulevards. Les paiements relatifs à cette opération se sont élevés à 1,857 M€. Cette opération a été subventionnée par le Département (304 000 €, perçus en 2019) et la Région (517 700 €, perçus en 2020).

Les autres dépenses relatives à la sécurité concernent notamment l'achat d'armements pour la police municipale, les travaux de maintenance de la vidéo-protection, la réfection des sirènes communales, le matériel de lutte contre l'incendie, le remplacement et la création de poteaux incendie.

L'urbanisme (2,726 M€)

Pour 2019, les dépenses ont porté sur :

- La fin des travaux sur l'avenue Pierre Sémard et le parvis de la Gare,
- Des aménagements de cœurs de quartier : Place Manouchian et aires extérieures de la MPT du Petit Charran,
- Des travaux sur l'ancienne école Perrochon,
- Des acquisitions foncières limitées comme prévu dans le schéma immobilier (91 k€).

L'environnement et l'écologie urbaine (1,176 M€)

Il s'agit essentiellement de dépenses liées aux espaces verts comprenant la création de nouveaux espaces et d'aires de jeux :

- Le réaménagement du square Florian et de l'allée Sarah Bernhardt,
- La rénovation de l'aire de jeux du parc Delessert,
- Des travaux au Parc Jovet, notamment l'installation d'une nouvelle centrale d'arrosage pour limiter les consommations d'eau,
- Des aménagements sur le parcours vert,
- Des travaux de réfection de berges et de mise en valeur des canaux.

La voirie et le stationnement (3,349 M€)

Les dépenses ont porté principalement sur :

- L'aménagement de la Rue de la Belle Meunière,
- La requalification du cours Voltaire et de la Rue Chateaufort,
- Les travaux Chemin de Ronde,
- L'aménagement du Chemin de l'Épervière,
- Le réaménagement de la Rue Colbert,
- La mise aux normes de quais bus.

Avec l'opération de requalification de l'Avenue Pierre Sémard, qui est présentée dans la thématique urbanisme, le montant total des travaux de voirie s'élève à 4,280 M€.

Le logement (3,250 M€)

Cette thématique voit son montant croître en raison de l'entrée en phase travaux des programmes suivants :

- Le Programme de Renouvellement Urbain 2 (PRU 2) : 1,140 M€ dépensés notamment pour la requalification du secteur Foch/Narvik/11 novembre ;
- L'aménagement du secteur de la Bayot pour 1,802 M€ : s'agissant d'un projet urbain partenarial (PUP) la majorité des dépenses est refacturée aux lotisseurs selon les conventions passées ;

La politique du logement se révèle également par les subventions versées dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation des façades.

La proximité et la solidarité (0,624 M€)

Cette thématique comporte essentiellement :

- Les travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public,
- Des travaux dans les maisons de quartier, au Foyer Culturel de Fontlozier notamment et le début de ceux de la MPT du Petit Charran.

Le sport et la culture (4,852 M€)

Dans le secteur culturel, patrimonial :

- La mise aux normes sécurité incendie du Théâtre de la Ville,
- La poursuite des travaux à la Maison des Têtes,
- Des travaux à l'Eglise Notre Dame ;

Dans le secteur sportif :

- Le début des paiements conséquents pour le complexe sportif de Valensolles, dont les dépenses sont entièrement refacturées à la Région (2,246 M€ dépensés en 2019),
- La création d'un Aquasplash, subventionné dans le cadre du PRU2,
- Des travaux de mise aux normes du stade Pompidou,
- La mise en accessibilité du gymnase Germain.

1.2.2 Les recettes d'investissements

	2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
10 Dotations et avances	6 677 393,08 €	5 617 574,74 €	6 214 431,12 €	596 856,38 €	-3,53%
13 Subventions reçues	3 071 387,17 €	3 055 909,33 €	3 827 033,28 €	771 123,95 €	11,63%
16 Emprunt long terme	19 206 329,39 €	15 549 796,58 €	11 579 431,37 €	- 3 970 365,21 €	-22,35%
20 Immobilisations incorporelles	- €	82,00 €	- €	82,00 €	S.O
21 Immobilisations corporelles	- €	5 196,79 €	- €	5 196,79 €	S.O
23 Immobilisations en cours	126 963,16 €	231 151,99 €	- €	S.O	S.O
27 Autres immobilisations financières	413 463,98 €	- €	- €	- €	-100,00%
45 Travaux pour compte de tiers	1 446 550,04 €	5 247 081,38 €	2 005 169,66 €	- 3 241 911,72 €	17,74%
TOTAL	30 942 086,82 €	29 706 792,81 €	23 626 065,43 €	- 6 080 727,38 €	-12,62%

- Le chapitre 10, relatif aux dotations et avances se décompose de la manière suivante :
 - La recette du FCTVA : 2,884 M€, qui croit de +574 k€ par rapport à 2018 ;
 - Le résultat de Fonctionnement affecté à l'Investissement : 2,774 M€, qui augmente de +328 k€ par rapport à 2018 ;
 - La taxe d'aménagement : 0,498 M€,
 - Le mécénat d'entreprises pour des opérations de rénovation patrimoniale : 58 000 €
- Les subventions d'équipements perçues (chapitre 13) se répartissent ainsi :

	2019
Etat	233 918,13 €
Région	333 357,03 €
Département	580 730,00 €
Agglo : neutralisation investissement	730 746,00 €
Autres partenaires	1 135 169,12 €
Amendes de Police	813 113,00 €
TOTAL	3 827 033,28 €

A titre d'exemple, les subventions perçues par des organismes publics sont notamment :

- Etat : soldes de subventions pour la vidéosurveillance, le solde de la subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2017 sur la mise en accessibilité de 7 équipements et de la DSIL 2018 pour le désamiantage des écoles,
- Région : subventions pour l'aire de jeux du parc Perdrix et les travaux Stade de la Chamberlière,
- Département : subvention pour les travaux du nouveau poste de police du centre-ville ;
- Agglo : il s'agit de la neutralisation que la ville peut désormais percevoir en investissement.

En ce qui concerne les partenaires privés :

- La participation des lotisseurs dans le cadre du PUP de la Bayot (670 k€),
 - La CAF : subvention notamment pour les travaux de l'école Ravel,
 - La refacturation des travaux de création d'entrées charretière, sous convention.
- En ce qui concerne les emprunts, la somme globale de 11,580 M€ correspond :
 - à des emprunts prévus pour la clôture de l'exercice 2018, 6M€,
 - à des emprunts réalisés pour l'exercice 2019, 5,580M€,

En 2019, la ville n'a pas eu recours à des opérations de trésorerie, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes. Désormais, ces emprunts-là deviennent des encours classiques. En effet, avec les indices négatifs en Euribor, ce type de crédits ne présentait plus d'avantages comparatifs avec une dette classique.

- Les recettes relatives au compte de tiers (chapitre 45) concernent :
 - La fin des remboursements par la communauté d'agglomération des travaux réalisés sur le bâtiment Jacques BREL,
 - Le deuxième acompte de la Région pour le remboursement des travaux du gymnase Valensolles.

2 PRESENTATION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE DU BUDGET GENERAL

2.1 Bilan de l'année écoulée

Au 31 décembre 2019, la dette du budget général de la ville de Valence est composée de 28 emprunts, pour un capital restant dû de 65 917 121 €. Le taux moyen à cette date est de 1,66%, pour une durée résiduelle de 14 ans et 1 mois.

Lors de l'installation de la municipalité 2014-2020, le dernier BP voté par la municipalité 2008-2014 prévoyait une dette de 72,2 M€.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
L'encours de dette est de	66 482 558 €	66 491 775 €	65 917 121 €
Son taux moyen s'élève à	1,65%	1,55%	1,66 %
Sa durée résiduelle moyenne est de	13 ans et 1 mois	13 ans et 5 mois	14 ans et 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	6 ans et 11 mois	6 ans et 9 mois	7 ans et 5 mois

2.2 La structure de la dette

Le risque de taux est réparti de la manière suivante :

La dette à taux fixe représente 62,07 % de l'encours. Cette proportion de taux fixe augmente de 18 points par rapport à 2018.

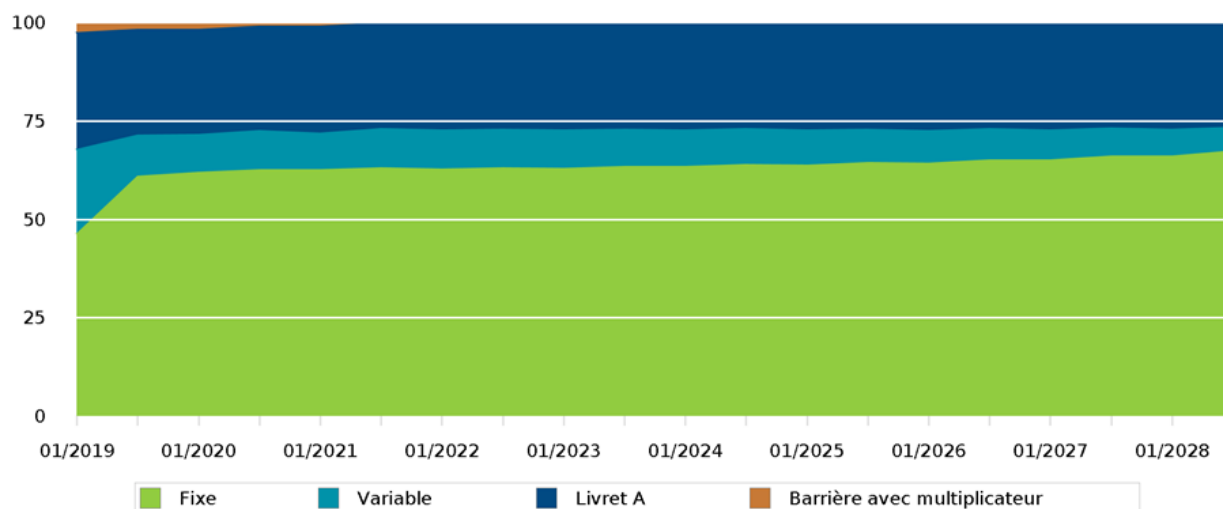
La dette à taux variable représente quant à elle 36,29 % de l'encours (Livret A compris). Cette part permet de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale.

Enfin la dette structurée, représente 1,64 % de l'encours.

De la même manière, au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette de la ville de Valence est indexée à 98,36% sur un risque 1A (c'est-à-dire non structuré). 1,64% restant de l'encours de dette se positionne sur un risque supérieur ou égal à 1B, considéré comme risqué selon la charte CBC (de 1B à 6F).

2.2.1 Evolution du risque de taux

Perspectives d'évolution de chaque catégorie du risque de taux aux cours des prochaines années



La dette à taux fixe tend à augmenter jusqu'à représenter environ 67% de la dette en 2028. L'augmentation de l'encours à taux fixe s'explique par l'extinction moins rapide de l'encours fixe en comparaison du reste de la dette.

A mi-2021, la dette structurée sera échuë en raison de :

- L'extinction du produit à barrière simple au 31 décembre 2018,
- L'extinction du swap n°729 R ayant une jambe payeuse avec produit à barrière avec multiplicateur (6F) au 1er février 2021.

2.2.2 Répartition par prêteur

La dette de la ville compte 28 emprunts, contractés auprès de 7 groupes bancaires :

•

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD*
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 933 223 €	28,72%
CAISSE D'EPARGNE	13 535 405 €	20,53%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	12 185 916 €	18,49%
SFIL CAFFIL	7 225 961 €	10,96%
SOCIETE GENERALE	6 650 489 €	10,09%
CREDIT MUTUEL	4 076 035 €	6,18%
BANQUE POSTALE	3 200 000 €	4,85%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	110 092 €	0,17%
Ensemble des prêteurs	65 917 120,73 €	100,00%

*Capital restant dû

2.2.3 Les emprunts de trésorerie

Dans le cadre de la gestion active de sa dette, la ville de Valence dispose de 2 contrats de type revolving, soit deux de moins qu'en 2018.

De tels emprunts permettent de réaliser des ajustements entre la trésorerie et la dette à long terme. Mais au vu du contexte, ils ne sont plus garants d'une optimisation des frais. Une opération de renégociation a donc été menée en 2019 pour simplifier et compacter l'encours.

Référence	Prêteur	Montant initial	Capital utilisé	Coût actuel des tirages	Classification
486	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	8 831 048,87 €	8 831 048,87 €	Taux fixe à 1.45 %	1A
734/736-OCLT	SOCIETE GENERALE	16 130 807,64 €	650 488,74 €	Mixte	1A
Total		24 961 856,51 €	9 481 537,61 €		

2.3 La classification du risque

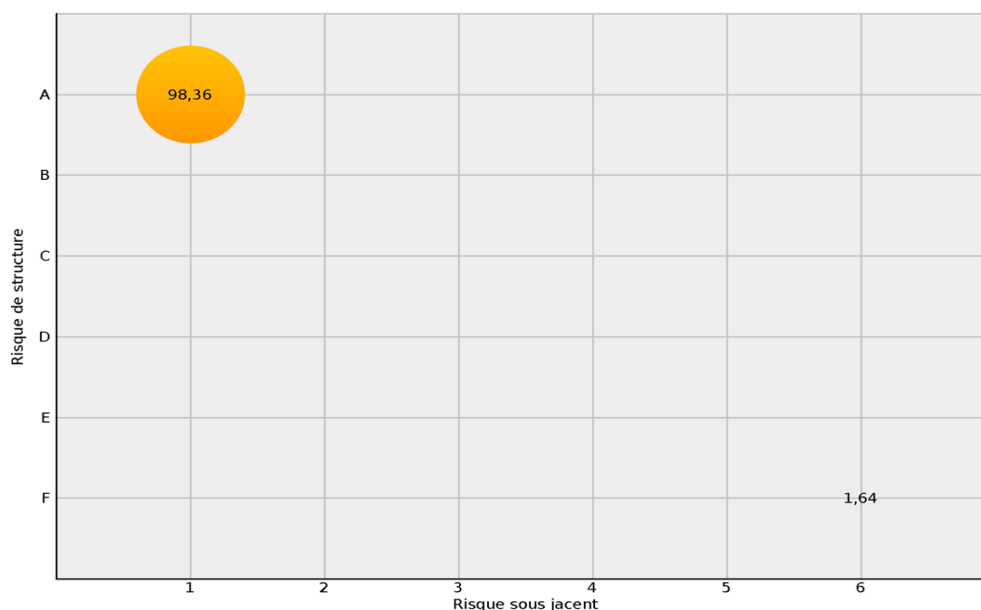
La Charte de Bonne Conduite (CBC ou Charte Gissler) :

Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. La répartition de l'encours de dette selon la Charte de Bonne Conduite doit être présentée en annexe des états de dette.

La ville de Valence présente une dette exposée à deux typologies de risques de la Charte de bonne conduite :

La dette de la ville apparaît comme sécurisée à hauteur de **98,36% de l'encours, positionné sur un risque 1A**. Cette part ne fait qu'augmenter au fur et à mesure des années.

1,64% de la dette se positionne sur un risque 6F, soit la catégorie de risque la plus élevée. Il s'agit du swap à barrière avec multiplicateur qui prendra fin en février 2021.



3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Le Budget annexe Latour Maubourg

Le conseil municipal du 15 décembre 2010 a créé le Budget Annexe Latour Maubourg dont l'objectif est de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans.

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire pour la section de fonctionnement à hauteur de 65 709,91 € et de 320 339,31 € pour la section d'investissement.

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture (4 = 1 + 2 + 3)
Investissement	- 706 614,83 €	0	+320 339,31 €	- 386 275,52 €
Fonctionnement	+38 859,49 €	- 38 859,49 €	+65 709,91 €	+ 65 709,91 €
TOTAL	- 667 755,34 €	- 38 859,49 €	+386 049,22 €	- 320 565,61 €

Les dépenses sont constituées essentiellement par les échéances de dette qui représentent 200 000€ de capital (investissement) et 63 737,39 € d'intérêts (fonctionnement).

Sur l'année 2019, les loyers versés par Radio France Bleu se sont élevés à 130 047,30 € (recette de fonctionnement).

Dépenses de fonctionnement		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
011	Charges à caractère général	- €	705,00 €	- €	- 705,00 €	S.O
65	Autres charges de gestion courante	1,37 €	- €	- €	- €	S.O
66	Charges financières	71 003,59 €	66 873,35 €	63 737,39 €	- 3 135,96 €	-5,25%
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	600,00 €	600,00 €	S.O
	TOTAL	71 004,96 €	67 578,35 €	64 337,39 €	- 3 240,96 €	-4,81%

Recettes de fonctionnement		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
75	Autres produits de gestion courante	104 518,92 €	106 437,84 €	130 047,30 €	23 609,46 €	11,55%
	TOTAL	104 518,92 €	106 437,84 €	130 047,30 €	23 609,46 €	11,55%

Dépenses d'investissement		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	130 369,40 €	130 369,40 €	S.O
16	Emprunt	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €	S.O
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	10 520,18 €	10 520,18 €	S.O
23	Travaux en cours	17 795,52 €	- €	- €	- €	-100,00%
	TOTAL	217 795,52 €	200 000,00 €	348 889,58 €	148 889,58 €	26,57%

Recettes d'investissement		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	130 369,40 €	130 369,40 €	S.O
10	Dotations et avances	200 000,00 €	66 648,62 €	38 859,49 €	- 27 789,13 €	-55,92%
16	Emprunt long terme	- €	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	S.O
45	Travaux pour compte de tiers	432 698,97 €	52 200,00 €	- €	- 52 200,00 €	-100,00%
	TOTAL	632 698,97 €	118 848,62 €	669 228,89 €	550 380,27 €	2,85%

Présentation de la dette du budget annexe Latour Maubourg

Au 31 décembre 2019, la dette du budget annexe Latour Maubourg est composée de 4 emprunts, pour un capital restant dû de 3 662 500 €. Le taux moyen à cette date est de 1,79%, pour une durée résiduelle de 15 ans et 8 mois.

L'ensemble des emprunts est classé 1A, risque le plus faible.

Sur l'année 2019, un emprunt de 500 000 € a été encaissé en recette d'investissement pour incorporer des frais financiers dans la valeur des terrains cédés.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
L'encours de dette est de	3 562 500 €	3 362 500 €	3 662 500 €
Son taux moyen s'élève à	1,95 %	1,95 %	1,79%
Sa durée résiduelle moyenne est de	17 ans et 11 mois	16 ans et 11 mois	15 ans et 8 mois
Sa durée de vie moyenne est de	9 ans et 1 mois	8 ans et 7 mois	8 ans

Détails de la dette au 31 décembre 2019 :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 900 000.00 €	51,88 %	3,11 %
Variable	1 762 500.00 €	48,12 %	0,36 %
	3 662 500.00 €	100,00 %	1,79 %

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
ARKEA	1 762 500.00 €	48,12 %
SOCIETE GENERALE	1 400 000.00 €	38,23 %
CAISSE D'EPARGNE	500 000.00 €	13,65 %
Ensemble des prêteurs	3 662 500.00 €	100,00 %

3.2 Le Budget annexe des Parkings

2019 marque une rupture pour ce budget. En effet, tous les frais, dont ceux de personnel, relatifs à la gestion du stationnement payant et l'ensemble des recettes relatives sont entièrement retracés sur ce budget. Enfin, l'opération d'investissement de création du nouveau Parking du site Latour Maubourg fait croître les dépenses d'investissement.

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture (4 = 1 + 2 + 3)
Investissement	78 493,54 €	- €	-1 377 052,61 €	-1 298 559,07 €
Fonctionnement	-274 649,47 €	- €	722 784,31 €	448 134,84 €
TOTAL	-196 155,93 €	- €	-654 268,30 €	-850 424,23 €

En fonctionnement :

Les charges sont principalement constituées :

- de la surveillance du parking Clacton, de la maintenance des horodateurs et de la prestation de gestion des Forfaits Post Stationnement (FPS) au chapitre 011,
- des frais de personnel au chapitre 012,
- du reversement des recettes du parking du Clos Sylvestre au CCAS, au chapitre 67.

Les recettes sont constituées des encaissements de la régie Stationnement et de l'ensemble des recettes issues des parkings payants et des Forfaits Post Stationnement.

Dépenses de fonctionnement		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
011	Charges à caractère général	140 710,48 €	73 435,90 €	144 013,02 €	70 577,12 €	1,17%
012	Charges de personnel	- €	- €	398 886,65 €	398 886,65 €	S.O
014	Atténuation de produits	- €	- €	828,00 €	828,00 €	S.O
65	Autres charges de gestion courante	17 303,00 €	18 247,00 €	21 949,91 €	3 702,91 €	12,63%
67	Charges exceptionnelles	2,97 €	- €	1,25 €	1,25 €	-35,13%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	49 700,00 €	49 700,00 €	S.O
	TOTAL	158 016,45 €	91 682,90 €	615 378,83 €	523 695,93 €	97,34%

Recettes de fonctionnement		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
013	Atténuation de charges	- €	- €	1 475,00 €	1 475,00 €	S.O
70	Produits des services, ventes	61 787,15 €	72 541,29 €	54 378,33 €	- 18 162,96 €	-6,19%
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	1 282 309,81 €	1 282 309,81 €	S.O
77	Produits exceptionnels	565,00 €	- €	- €	- €	-100,00%
	TOTAL	62 352,15 €	72 541,29 €	1 338 163,14 €	1 265 621,85 €	363,26%

En investissement :

Les dépenses correspondent à des grosses réparations sur les horodateurs (chapitre 21) et aux travaux de création du parking sur le site de la Place d'Armes (Latour Maubourg) au chapitre 23.

Les recettes, correspondent à un acompte du Département sur la subvention attribuée pour les travaux de la Place d'Armes.

Dépenses d'investissement		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	10 270,35 €	10 270,35 €	S.O
21	Immobilisations corporelles	9 454,78 €	36 828,55 €	19 754,00 €	- 17 074,55 €	44,54%
23	Travaux en cours	- €	52 950,89 €	1 607 325,52 €	1 554 374,63 €	S.O
	TOTAL	9 454,78 €	89 779,44 €	1 637 349,87 €	1 547 570,43 €	1215,97%

Recettes d'investissement		2017	2018	2019	Evolution en valeur 2019/2018	Variation moyenne annuelle 2019/2017
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 303,00 €	18 247,00 €	21 949,91 €	3 702,91 €	12,63%
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	10 270,35 €	10 270,35 €	S.O
13	Subventions reçues	- €	- €	228 077,00 €	228 077,00 €	S.O
	TOTAL	17 303,00 €	18 247,00 €	260 297,26 €	242 050,26 €	287,86%